

niort agglo

Agglomération du Niortais

RAPPORT ANNUEL 2018
DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Un schéma de mutualisation au service de notre territoire

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres « dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux ».

Dans cette perspective, les élus de la Communauté de d'agglomération du Niortais ont tenu à développer cette démarche dès le second semestre 2014.

Un première phase, d'analyses et d'élaboration d'un état des lieux, a permis de dégager des pistes de mutualisation pour les années à venir, formalisées dans un projet de rapport de mutualisation.

Ce projet de Schéma de mutualisation a été soumis à la consultation des communes durant une période de trois mois, de décembre 2014 à février 2015.

C'est ainsi, qu'en mars 2015, le Conseil d'agglomération du Niortais adoptait un accord de principe sur un schéma de mutualisation de première génération entre notre EPCI et ses communes membres.

Ce rapport annuel présente l'état d'avancement en 2018 des actions de mutualisation mises en œuvre depuis 2015. Les champs des mutualisations sont divers. Amorcée avec le garage communautaire, la mutualisation s'est poursuivie en 2018 avec la création en octobre 2018 d'un service commun des systèmes d'information dans un contexte qui favorise la transformation des organisations où la capacité d'adaptation est intégrée.

Garantir une meilleure qualité du service à l'utilisateur, partager le savoir-faire, améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale et si possible, rechercher des économies d'échelle sont les finalités de ce schéma de mutualisation qui constitue un véritable levier de développement de notre territoire et de reconnaissance de la consolidation du bloc communal constitué de la Communauté d'agglomération et de ses communes membres.

Jérôme BALOGÉ

Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

TABLE DES MATIERES

1. RAPPEL : BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	3
1.1. DEFINITIONS	3
1.2. REFERENCES	3
1.3. CONTEXTE DE LA MUTUALISATION.....	4
1.4. RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CAN	4
2. CYCLE DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	5
3. ORGANISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	6
4. PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU SDM.....	7
5. NIORT AGGLO.....	8
6. THEMES ET NOMS DES PROJETS DU SDM	9
7. ETAT D'AVANCEMENT, ACTUALITE DE LA DEMARCHE DE MUTUALISATION.....	11

1. RAPPEL : BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

1.1. Définitions

- Mutualisation :

La mutualisation, qui peut prendre diverses formes, permet la mise en commun, par des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.

- Schéma de mutualisation :

Il s'agit d'un document d'orientation qui doit servir à impulser une dynamique et permettre d'aller vers plus de mutualisation. Ce document fait l'objet d'adaptations selon les opportunités.

1.2. Références

- La loi **RCT**

La loi du 16 décembre 2010 portant **réforme des collectivités territoriales (RCT)** s'inscrivait dans un processus qui visait à la simplification des structures territoriales, la réduction du nombre d'échelons territoriaux, la clarification des compétences et des financements. Elle a également systématisé la réflexion au sein des intercommunalités sur les possibilités de mutualisation. Elle impose aux communes et communautés d'élaborer un schéma de mutualisation dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal.

- La loi **MAPTAM**

Après la loi **RCT** du 16 décembre 2010, la loi de **modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)** n°2014-58 du 27 janvier 2014 finalise la sécurisation juridique des coopérations du bloc local.

Mars 2015 : 1^{ère} obligation de schéma de mutualisation (obligation reportée à décembre 2015)

Elle est le premier des trois nouveaux éléments de loi du Gouvernement pour réformer la décentralisation.

- La loi **NOTRe**

Troisième et dernier volet de la Réforme territoriale, la loi portant **nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)** a été promulguée le 7 août 2015. Entre autres dispositions, ce texte apporte des précisions et simplifications de la mise en place de services communs entre EPCI et communes.

1.3. Contexte de la mutualisation

Obligation législative

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Projet de territoire

Ce projet adopté par le Conseil d'Agglomération le 11 avril 2016 intègre la réflexion autour des nouvelles compétences dévolues ou envisagées par les lois (MAPTAM, ALUR, NOTRe...).

Contexte financier contraint

Les dotations de l'Etat s'amointrissent.

Retrait de l'Etat

Le schéma de mutualisation répond aux attentes des communes suite au retrait des services de l'Etat

Les préconisations de la cour des comptes

La Cour des comptes presse les collectivités de participer davantage à la réduction du déficit public dont une des pistes évoquées est la mutualisation des services.

1.4. Rappel des principaux objectifs du Schéma de Mutualisation de la CAN

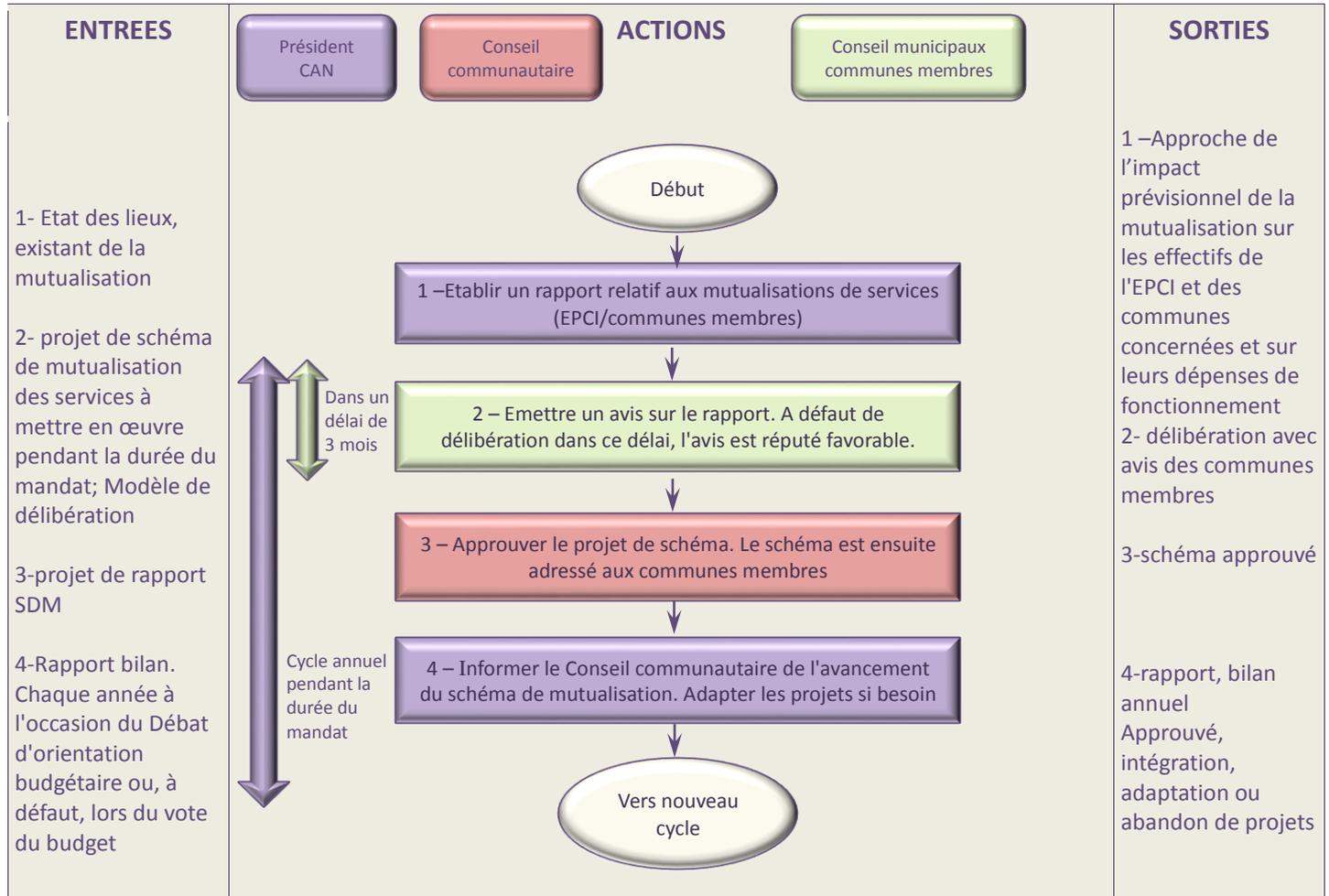
Faire mieux ensemble pour :

- maintenir et / ou améliorer la qualité des services
- partager les services pour accroître la disponibilité des expertises
- rechercher une plus grande efficacité/efficience économique
- renforcer la cohérence des politiques publiques
- renforcer la communauté d'intérêt
- rendre plus lisible l'action intercommunale
- contribuer à mieux satisfaire les usagers (qualité du service public)
- faire reconnaître davantage l'identité intercommunale
- dégager à moyen et long terme des marges de manœuvre financières en partageant les ressources
- moderniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts

La mutualisation par activité peut concerner les ressources logistiques, les ressources humaines, les systèmes d'information, les activités opérationnelles.

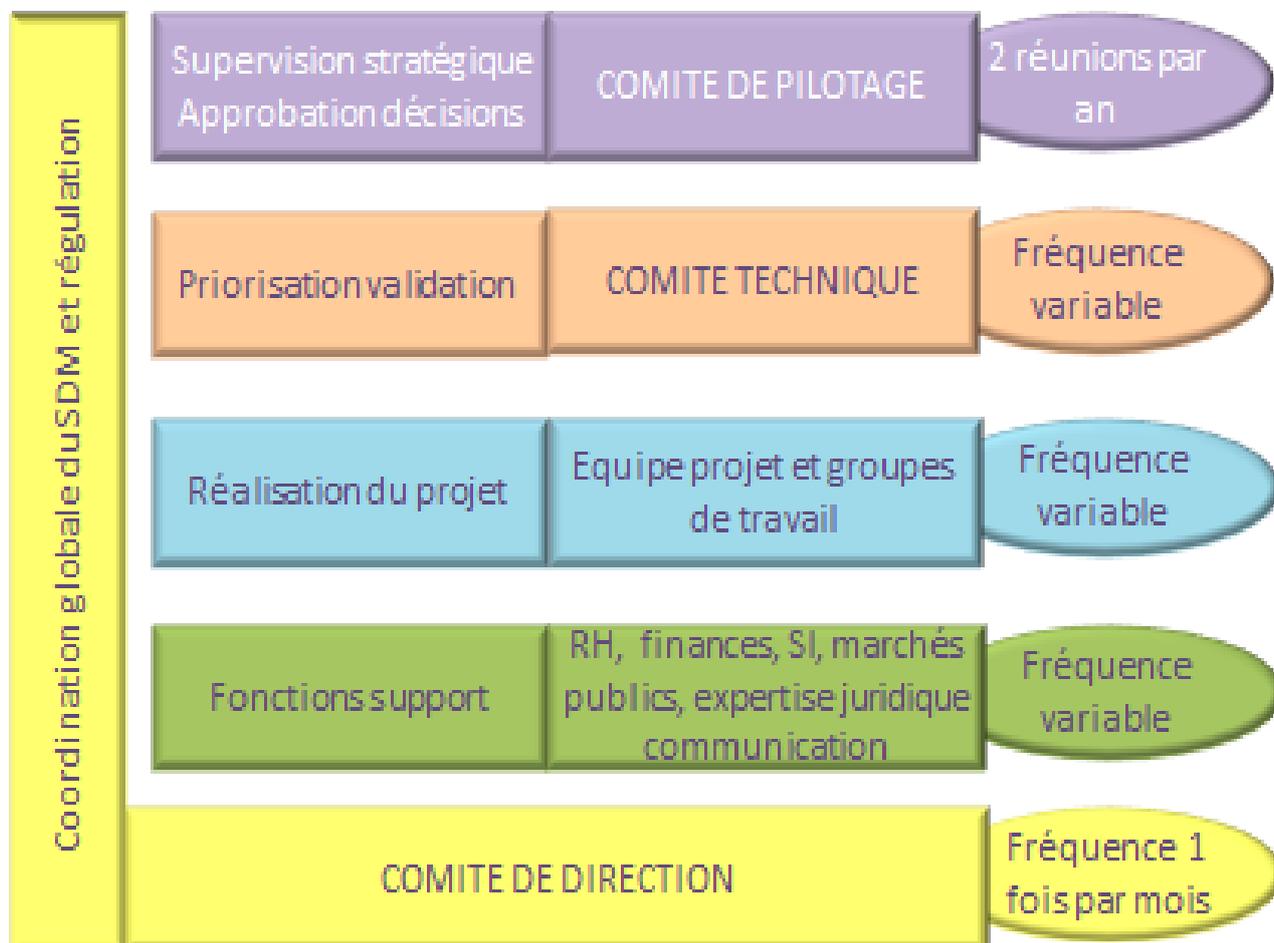
Le périmètre d'application peut être variable selon les domaines et concerner de façon indépendante ou combinée la communauté et une commune (en général la ville centre) ou la communauté et plusieurs communes.

2. CYCLE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

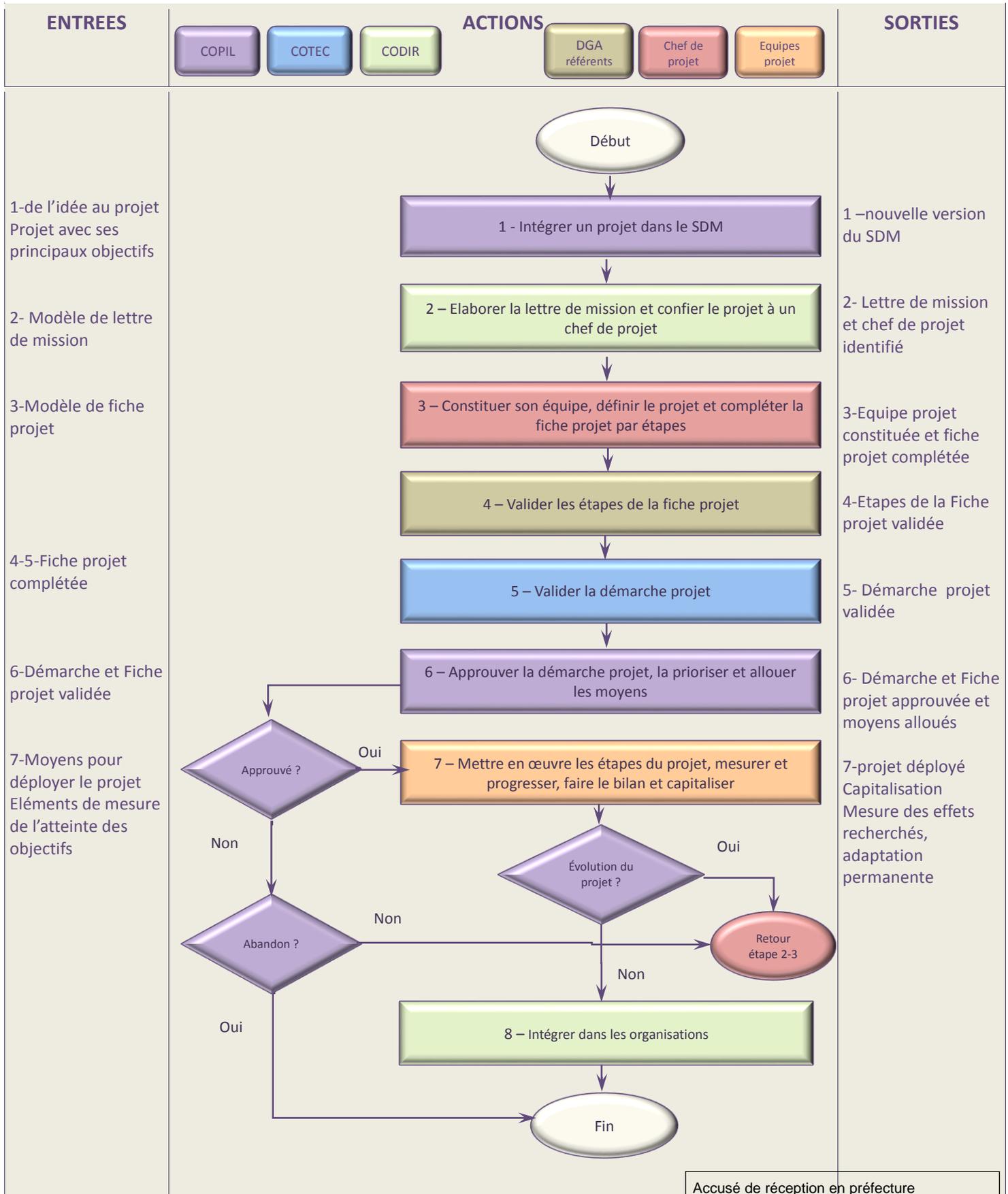


3. ORGANISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

GOVERNANCE DU SDM



4. PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU SDM



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20181210-C14-12-2018-DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018

5. NIORT AGGLO

La Communauté d'agglomération du Niortais regroupe 42 communes sur 821 km².

Situé au sud-ouest des Deux-Sèvres, au sein de la Nouvelle-Aquitaine, notre territoire s'inscrit dans l'aire urbaine de Niort, chef-lieu du département et compte 120 545 habitants

Niort, la plus grande commune de la CAN, compte 58 952 habitants. Thorigny-sur-le-Mignon est la plus petite avec 105 habitants.



6. THEMES ET NOMS DES PROJETS DU SDM

A l'issue du Comité de pilotage du 17 septembre 2014 et du Bureau du 6 novembre 2014, la liste des projets a été arrêtée comme suit :

1. THEMATIQUES

- Culture et tourisme (évènementiel...)
- Développement durable Agenda 21
- Droit des sols
- Communication externe
- Communication Interne : intranet
- Communication Interne : suivi documentaire

2. ORGANISATIONS

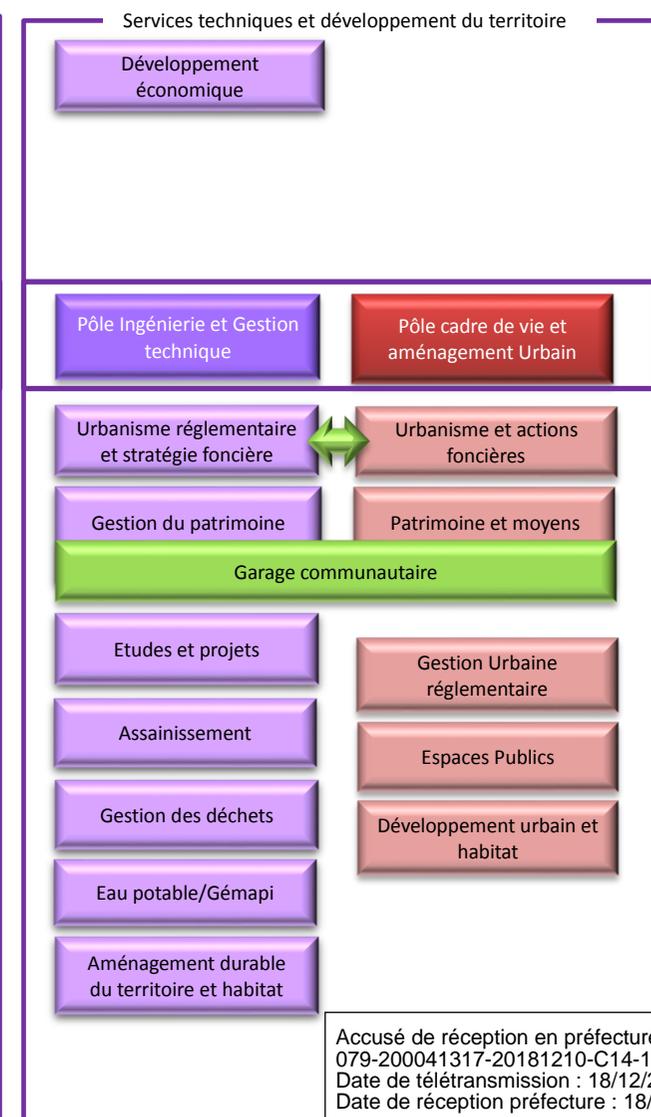
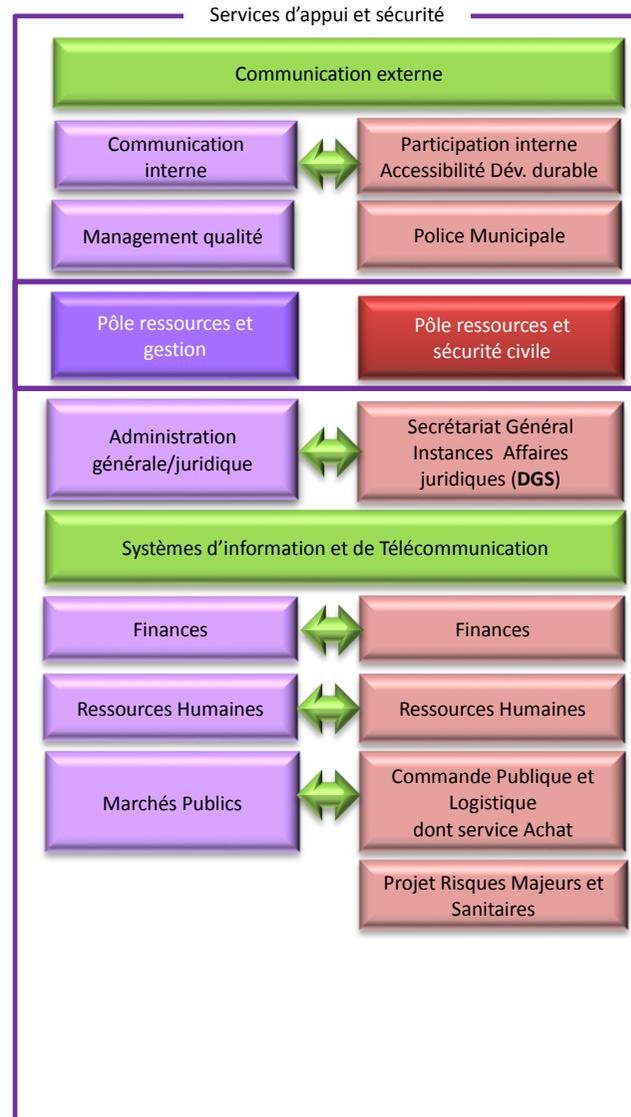
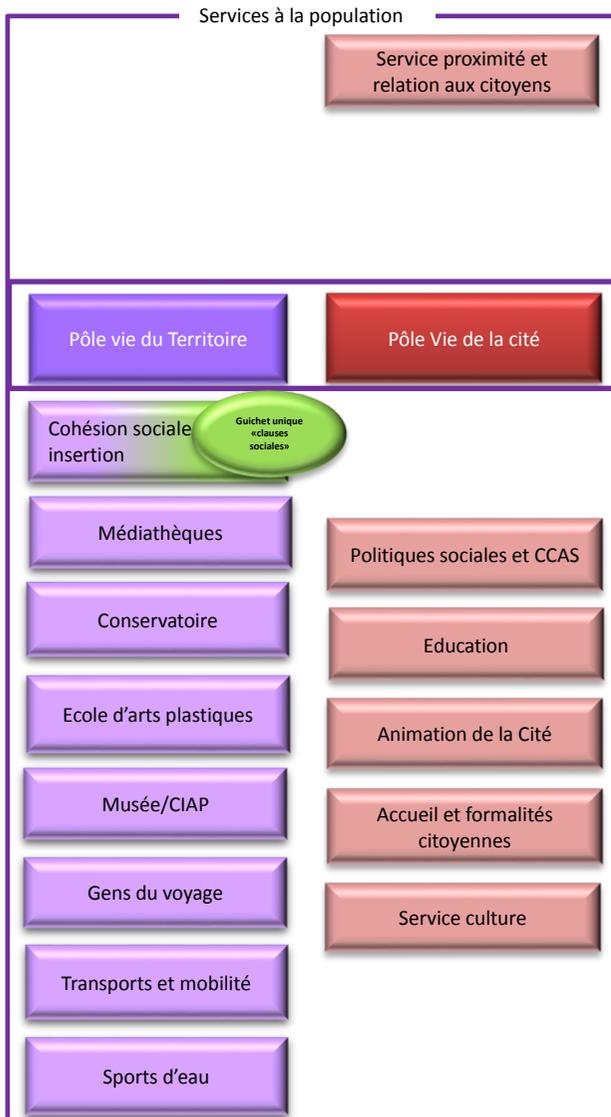
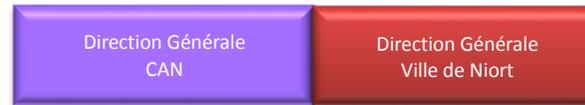
- Collaboration RH
- Informatique
- Commande publique (marchés dont les clauses d'insertion, groupements de commandes...)
- Archives

3. COOPERATIONS TECHNIQUES

- Fibre optique
- Déchets et proximité
- Mutualisation de matériel



Organigrammes et services mutualisés CAN/Ville de Niort



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20181210-C14-12-2018-DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018

7. ETAT D'AVANCEMENT, ACTUALITE DE LA DEMARCHE DE MUTUALISATION.

Les services mutualisés :

Le garage communautaire.

Le service commun du garage communautaire a été créé le 5 mai 2014 par la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort.

Domaine d'intervention :

Le garage commun traite les véhicules et matériels de la Ville de Niort en pleine propriété ou conventions acceptées par le contrôle de légalité et ceux de l'EPCI Communauté d'Agglomération du Niortais

Missions :

Assurer la sécurité, le maintien en conformité, l'entretien et le dépannage des véhicules et matériels identifiés dans le domaine d'intervention.

Effectif et organisation : 17 Agents

- 1 Responsable (en binôme avec le responsable régie)
- 1 Gestionnaire administratif et comptable
- 3 Gestionnaires d'achats et stocks
- 2 Responsables chargés des interventions internes et externes
- 9 Opérateurs en maintenance des véhicules et matériels (dont un chaudronnier véhicules industriels)
- 1 Apprenti en maintenance des véhicules et matériels

Moyens techniques:

1450 m² d'atelier, bureau, vestiaires, commun...

150 m² de zone de stockage fourniture

Le Parc entretenu

Poids lourds et véhicules légers

85 Véhicules de + de 3,5T

386 Véhicules de - de 3,5T

Matériels

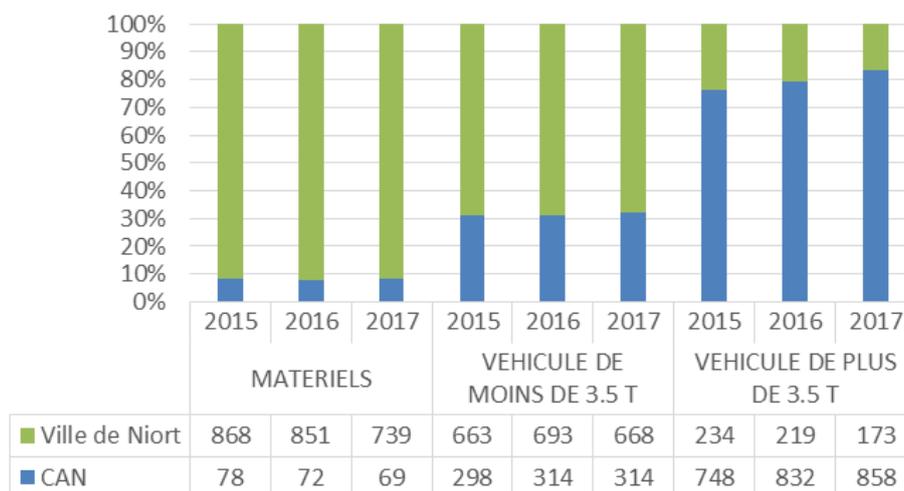
1372 Matériels identifiés

Quelques chiffres qui caractérisent l'activité et sa répartition entre la Ville de Niort et la CAN :

2 995 ordres de réparation

- 13 351,5 heures d'intervention
- 562 heures de formation
- 865 bons de commande de prestation
- 1 268 bons de commande de fournitures
- 1 565 bons de sortie de stocks dont :
 - 1 360 sur des ordres de réparation
 - 205 sur des véhicules ou des services
- Plus de 2 500 factures traitées

Répartition des opérations



Le garage communautaire s'est inscrit depuis son démarrage dans une démarche d'amélioration continue pour renforcer sa capacité d'adaptation et son efficacité.

Les liens de co-responsabilité avec les services de la Ville de Niort et de la CAN permettent de répondre à leurs besoins respectifs et communs.

La répartition de l'activité entre les différents types d'équipements est stable depuis la création du service commun en conservant les spécificités des 2 collectivités. Les coûts de fournitures et de prestations, sont globalement constants depuis la création du service commun.

Une capacité d'adaptation et une efficacité constatée : Malgré un accroissement de la part « Matériel » du parc et l'évolution sensible côté « Véhicules Légers », avec de surcroît des mouvements de personnels, le service s'est maintenu et les coûts ont été maîtrisés. Un parcours de formation complète les connaissances des mécaniciens pour mieux intervenir sur les véhicules électriques.

Le service de communication externe.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les services communication de NiortAgglo et de la Ville de Niort ont été mutualisés. Ce service commun permet désormais d'assurer l'ensemble des actions de communication externe pour le compte de la commune et de l'agglomération tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et matériels, pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences et à la réalisation à terme d'économies d'échelle.

Objectifs :

- Développer l'information d'intérêt territorial (faire découvrir les acteurs locaux et l'activité du territoire)
- Conforter l'information d'utilité publique (renseigner et faciliter la vie de l'utilisateur)
- Identifier et travailler la marque de fabrique niortaise pour être remarqué et se démarquer à l'extérieur du territoire (créer de la valeur)

Missions :

Le pilotage et la coordination de la stratégie de communication, la rédaction des magazines Vivre à Niort et Territoires de Vie, l'administration des sites Internet niortagglo.fr et vivre-a-niort.com, l'animation des réseaux sociaux Facebook et Twitter pour les deux collectivités, conception et organisation d'événementiels sur l'ensemble du territoire.

Les principales évolutions :

- Le site internet de l'Agglomération a connu une refonte complète en 2017 et 2018 (contenus + charte graphique) :
 - Refonte entière des rubriques en collaboration avec l'ensemble des services + changement d'outil de gestion du site.
 - Ouverture d'une newsletter hebdo relatant l'actualité de Niort Agglo.
 - Ouverture d'une page Facebook et d'un compte Instagram Niort Agglo.
 - Développement d'une cartographie des équipements accessibles recevant du public.
- Le site internet de la Ville de Niort
 - Création d'une newsletter hebdo pour la Ville de Niort.
 - Développement d'un guichet numérique pour les formalités administratives + module anomalies sur la voie publique + prise de rendez-vous en ligne.
- Renforcement des campagnes d'affichage pour promouvoir les actions et projets portés par les services

- Evolution et amélioration de l'identité graphique créée en 2016 pour les établissements culturels et sportifs de l'Agglomération
- Centralisation des crédits d'impressions, répartis jusqu'alors dans les différents services, au sein du service communication

- La création de WEB TV

46 vidéos réalisées dont 10 pour NiortAgglo.

Travaux en cours : Refonte de la signature visuelle de chaque chaîne, Niort TV et NiortAgglo TV, avec la création d'un générique d'introduction et une animation de fin de vidéo. Animation de la chaîne, avec apparition d'un intervieweur à l'antenne, sur les temps forts du territoire, afin d'incarner la web TV.

Doublement du nombre de vidéos produites, qui devrait s'accompagner d'une progression du nombre d'abonnés aux chaînes YouTube.

Les travaux en cours et à venir

Pour Niort Agglo

- Refonte totale du logo et de la charte graphique
- Lancement d'une newsletter hebdomadaire Niort Agglo
- Développement de rubriques thématiques chartées Niort Agglo : musées, grands projets
- Mise en conformité RGPD (règlement de protection des données personnelles)
- Etude de lectorat dans Territoire De Vie / refonte d'un réseau com. dans les communes

Pour Ville de Niort

- Refonte du logo Ville de Niort et déclinaison en charte graphique
- Développement de rubriques thématiques chartées Ville : grands projets, programmation estivale
- Saisine de l'administration par voie électronique, refonte annuaire web des services
- Mise en conformité RGPD (règlement de protection des données personnelles)

Intranet **TAP TAP**

L'intranet de NiortAgglo dont la première version a été mise en ligne en mai 2018 s'apparente progressivement à un bureau virtuel.

Objectif :

S'aligner sur les principes essentiels de l'organisation : décloisonner, collaborer, faire confiance, se responsabiliser, se repérer, mieux s'impliquer de sorte à stimuler la performance du service public et au final, donner à notre collectivité la place territoriale qu'elle doit occuper avec ses 42 communes.

Enjeu :

L'enjeu de cet intranet est double. A la fois appropriation par l'utilisateur des services délivrés et conduite de changement : Partager, collaborer, interagir sont des compétences qui font désormais partie de notre quotidien.

Un espace de travail :

L'intranet **TAP TAP** comme espace de travail met à notre disposition les applications du quotidien, permet de trouver les coordonnées d'un collègue, de développer des collaborations directes (espaces collaboratifs) et à terme d'avoir une complète gestion dynamique des documents (Ged) selon un processus structuré qui répond aux besoins de notre organisation.

Sous cet angle l'intranet n'est plus seulement un outil d'information mais un lieu de collaboration et de création de valeurs entre parties prenantes.

L'utilisateur :

L'intranet **TAP TAP** n'est pas seulement destiné aux agents de l'EPCI CAN, il a pour vocation à s'ouvrir, de façon maîtrisée, aux personnes extérieures à la collectivité impliquées dans le développement territorial : agent de la Ville de Niort, CCAS, SEV, élu (e), secrétaire de mairie.

TAP TAP pourrait évoluer vers un extranet qui ouvre la porte à l'information et à la contribution d'acteurs externes, pour enrichir sa base collaborative d'expériences, de savoir-faire inédits et constructifs.

Chemin parcouru en 2018 :

- Création d'un réseau de correspondants dans les services. Des « référents » dont la mission est de rapprocher les collègues physiquement et culturellement éloignés de de l'information et outils numériques
- Création et animation d'un réseau de rédacteurs. Des collègues désignés par les directions

de service pour écrire et mettre en ligne des informations courtes qui témoignent des activités de l'EPCI

- Initiation des correspondants, des rédacteurs, des référents, des chefs de projets mais aussi des secrétaires de mairie à la pratique de travail en espaces collaboratifs
- Stabilisation de la ligne graphique et du rôle joué par la lettre d'info par rapport à l'intranet

En cours et à venir :

- **Canaliser l'accès à l'intranet** : supprimer du bureau windows l'affichage des applicatifs déjà présents dans la rubrique « outils » de l'intranet
- **Faciliter l'accès à l'intranet et à ses services** :
 - o Poursuivre une politique de sécurité adaptée
 - o Renforcer l'implication des référents auprès des publics excentrés de la pratique de l'ordinateur et de l'info numérique
 - o Rendre performant le moteur de recherche de l'annuaire
- **Fonder l'usage de l'intranet c'est à dire agir sur les motivations à pratiquer l'intranet** :
 - o Développer les contenus personnels du « compte utilisateur » : formations, carrière, entretien professionnel, fiche de paie, etc.
 - o Créer et mettre en ligne des formulaires compréhensibles et simples à renseigner par un novice.
 - o Mettre en ligne des documents référents qui permettent aux communes de comprendre les grandes questions d'actualité. Ce sont des fiches thématiques : Rifseep, scot/pluid, pcaet,..
 - o **Permettre d'accéder à un partage de ressources documentaires avec la VDN (intradoc) et les communes : abonnements en ligne, recherches sur thème, revue de presse territoriale...**
 - o Pouvoir modifier directement dans les espaces collectifs le document en cours.
- **Amener les utilisateurs à se prononcer sur la pratique de l'intranet** **TAP TAP** (sondage, expertise des pages visitées,...). Des préconisations seront à faire sur l'ergonomie, l'utilité des infos mises en ligne et des services apportées
- **Travailler la complémentarité des 2 supports** (lettre d'info et site intranet **TAP TAP**), renforcer l'approche multimédia (vidéo avec smartphone, photos, tutoriels)

La Ville de Niort et NiortAgglo ont en commun la même base technique d'intranet et partagent surtout la compréhension de cette logique de travail qui place l'agent comme l'acteur impliqué d'une collectivité qui doit produire du service public et du développement territorial.

Direction des systèmes d'information

Après une étude réalisée par le cabinet EY en 2017 la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ont souhaité créer un service commun. La DSI a donc mutualisé ses compétences pour mieux satisfaire les agents et les services des 2 collectivités. L'ambition est de partager un plan de développement informatique commun, moderniser les modes de fonctionnement, améliorer les expertises et tout simplement renforcer la relation avec les directions de services. Le tout dans une optique de transition numérique qui doit profiter à l'utilisateur.

Les objectifs :

- Se donner les moyens d'accompagner la transition numérique des acteurs du territoire des collectivités en faveur des usagers
 - Piloter et réaliser des projets en commun
 - Améliorer le niveau des expertises et les partager
- Rechercher une plus grande efficacité/efficience

Démarche :

Afin de porter cette mutualisation, une nouvelle équipe de direction a été constituée fin 2017 et les deux équipes se sont installées le 05 juin dernier sur le site spécialement réaménagé de l'immeuble Emile Bèche dans le centre-ville à Niort. Le service commun a été créé le 1er octobre 2018. Rattachée administrativement à Niort Agglo, la direction des systèmes d'information est au service des deux collectivités.

La démarche de mutualisation se décline en deux temps :

- Le premier a vocation à faire converger les 2 systèmes d'information en termes technique et organisationnel.
- Le second aura vocation à intégrer les communes membres qui le souhaiteraient dans le périmètre d'action de la DSI mutualisée, une fois la convergence réalisée.

Organisation dynamique en 5 services :

35 agents composent le service commun. Soit, 23 agents de la DSIT ville de Niort et 12 agents du STI de Niort Agglo.

Une unité de soutien administratif

Une unité de gestion financière, administrative et d'animation des procédures. Clé de voûte de la DSI. Il en assure le bon fonctionnement en apportant l'éclairage, l'énergie et l'expertise nécessaires

Accusé de réception en préfecture
07/12/2018 13:20:11
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018

à la compréhension des mécanismes technico administratifs et la garantie de leurs mises en œuvre.

Nous allons vers

- Une maîtrise optimisée des tableaux de bord de la direction (marchés publics, finances, commandes, contrats, etc.)
- Une vision simplifiée de la gestion financière
- Un suivi et une garantie des règles de répartition des coûts entre la ville de Niort et NiortAgglo.

Un service d'assistance aux utilisateurs

Un service qui répond aux questions du quotidien, optimise ses processus pour assurer une relation utilisateur de qualité, qui gère, maintient le parc des outils informatiques.

Nous allons vers

- Un seul point d'entrée pour toute demande d'utilisateurs
- Un contrat de confiance établit avec l'utilisateur sur la base d'un bouquet de services
- Un environnement de travail unifié

Un service dédié aux projets et applications

Un service qui pilote et conduit les projets en partenariat avec les directions de services, les accompagne dans la transformation numérique.

Nous allons vers

- L'e-administration pour faciliter les démarches
- La dématérialisation des processus internes
- L'informatisation des métiers dont les besoins le nécessite
- Le maintien des applications en place

Un service qui porte l'infrastructure et les systèmes numériques

Un service qui gère et maintient les réseaux, les télécommunications, les serveurs. Autrement dit : l'infrastructure centrale du système d'information.

Nous allons vers

- Un système d'information commun aux 2 collectivités
- Une garantie de sécurité opérationnelle renforcée
- La gestion des objets connectés

Un service référentiels et sécurité

Un nouveau service destiné à piloter la sécurité et les référentiels de données dans le cadre d'un système d'information décisionnel (SID).

Nous allons vers

- Une meilleure garantie de sécurité du système d'information
- Une informatique décisionnelle : un outil d'analyse des données en provenance de plusieurs sources destiné à faciliter la décision des deux collectivités
- Un système d'information géographique (SIG)

La création de ce service commun permet d'assurer l'ensemble des actions de la DSI pour le compte de la Ville de Niort et de la Communauté d'agglomération du Niortais tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et matériels, pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences et à la réalisation, à terme, d'économies d'échelle.

Intégration des clauses sociales dans les marchés publics

Depuis 2016, une expérimentation de développement des clauses dans les marchés de ses services, de ses bailleurs sociaux et des communes de la CAN, a été réalisée sous la forme de prestations de services avec l'agent facilitateur de la Ville de Niort pour le compte de la CAN. Les résultats de cette expérimentation ayant donné toute satisfaction, la CAN a créé un guichet unique à compter du 1^{er} juillet 2018.

Objectif :

Proposer aux services de la CAN, des communes membres, des bailleurs sociaux et à l'ensemble des donneurs d'ordre publics impliqués sur le territoire de la CAN, un appui pour que la commande publique génère des étapes vers l'emploi pour les publics en insertion du territoire.

Effets recherchés :

- Pour les chefs d'entreprises : Une plus grande simplicité et rapidité
- Pour les donneurs d'ordres : La mutualisation des moyens, des parcours d'insertion, et partage de l'expérience tirée des évaluations
- Pour les structures d'insertion : S'appuyer sur des parcours plus riches et diversifiés. De plus, le positionnement d'un guichet unique des clauses d'insertion au sein de la CAN :
 - **Renforce la nature communautaire de la compétence** actions d'insertion (art. 3-11 des statuts), ainsi que le ressort territorial de la plupart des donneurs d'ordres (dont les communes du territoire)
 - **Clarifie les acteurs** : donneurs d'ordres, entreprises, structures d'insertion
 - **Identifie le guichet unique face aux possibles financeurs** (Département, donneurs d'ordres importants...) et au sein des réseaux nationaux de l'insertion (tels que l'Alliance Ville Emploi)

L'organisation du dispositif :

A compter de janvier 2019, composé de 1,5 ETP d'agent facilitateur, d'un agent chargé de la mobilisation des publics en insertion et d'un agent assurant des missions d'assistance et de Secrétariat, le guichet unique fait le lien entre les différents acteurs : donneurs d'ordres (maître d'ouvrage), entreprises soumissionnaires et structures d'insertion et à chaque étape du marché public :

- En amont : identification des marchés et des lots pouvant être concernés, quantification des heures d'insertion et traduction en clauses dans les pièces marchés.
- Pendant l'appel d'offres et la passation : information des entreprises soumissionnaires sur les modalités d'exécution de la clause d'insertion.
- Pendant l'exécution : accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de la clause (analyse des postes, repérage des publics, mise en relation avec les structures d'insertion, ...).
- En aval : évaluation quantitative et qualitative.

Quelques chiffres qui caractérisent l'activité :

Programmation 2017 et années à venir :

Nombre d'opérations (tous donneurs d'ordre) 30 ;

Nombre de marchés clausés 91

Pour 2016 et 2017 : 39 155 heures pour 144 bénéficiaires habitants la CAN dont 70 bénéficiaires du RSA

Secteur d'activité en développement et en lien avec les chargés d'opération de plusieurs directions.

Les démarches en projet :

Urbanisme réglementaire et stratégie foncière

La direction dédiée à l'application des règles d'urbanisme et à la mobilisation du foncier, un service mutualisé renforcé à compter du 1^{er} janvier 2019.

Contexte :

Les transferts et prises de compétences de la CAN (PLUi = Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par exemple) conduisent à modifier les missions des communes et à accroître l'activité des services communautaires. La mise en œuvre d'une nouvelle organisation communautaire traitant des sujets de l'Urbanisme réglementaire (planification et ADS = Autorisation du Droit des Sols) d'une part et du Patrimoine (foncier et immobilier) d'autre part vise à harmoniser les pratiques, à renforcer l'expertise et à adapter les ressources humaines dans un souci de continuité et de cohérence.

Objectifs, effets recherchés :

- L'harmonisation des modes d'instruction des ADS dans la perspective d'application d'un référentiel territorial unique sous la forme du PLUi-D.
- Le maintien, voire l'amélioration, de l'accueil des pétitionnaires en mairie et à la CAN
- La sécurisation de la délivrance des autorisations par les maires
- Le conseil auprès de services et des pétitionnaires tout au long du processus d'élaboration et de dépôt de leur dossier d'ADS
- La mise en œuvre des processus de dématérialisation

Le périmètre d'intervention :

Il consiste en l'instruction de l'ensemble des ADS pour le compte des communes, le Maire restant l'autorité compétente. L'instruction incluant le conseil et l'accompagnement des pétitionnaires. L'accueil des pétitionnaires et le dépôt des dossiers d'ADS sont assurés en mairies, les services communautaires sont en appui (conseil, expertise, formation) et fournissent le logiciel métier pour l'enregistrement et le suivi.

Organisation :

Le service est rattaché à la Délégation à l'aménagement du territoire en lien avec le l'unité Gestion patrimoniale (Administration Générale).

L'accueil des pétitionnaires sera réalisé en mairie par les services Ville de Niort « recomposés »

Les 10 postes transférés sont ceux dont l'activité actuelle contribue à l'élaboration et à la mise en

œuvre de la compétence PLU (ils sont répartis dans les diverses composantes de la direction Territoire)

Délégué à la protection des données

De par la loi « pour une République numérique », applicable courant 2016 et le règlement général européen sur la protection des données à caractère personnel qui est entré en application le 25 mai 2018, nos collectivités doivent désormais être capables de garantir et de prouver à tout moment que le traitement des données à caractère personnel est conforme et sécurisé.

Le traitement des données doit pouvoir être traçable pour justifier de la mise en place de bonnes pratiques en termes de manipulation des données personnelles (collecte, stockage, utilisation, partage ou destruction).

De nombreuses données personnelles sont traitées par nos services, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichier de ressources humaines), la sécurisation de leurs locaux (contrôle d'accès par badge, vidéosurveillance) ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge.

Certains de ces traitements présentent une sensibilité particulière, comme les fichiers d'aide sociale et ceux de la police municipale.

Une première obligation : nommer un délégué à la protection des données.

Missions du délégué à la protection des données :

Informers, conseiller les services et diffuser une culture « informatique et libertés », veiller en toute indépendance au respect du règlement (RGPD), réaliser des analyses d'impact, coopérer avec la CNIL. S'assurer de la conformité de ce qui est déjà opérationnel et garantir la prise en compte systématique de la protection des données dans les nouveaux projets/traitements

Le règlement autorise à avoir un délégué mutualisé ou en sous-traitance.

C'est pourquoi, la ville de Niort, le CCAS, la Communauté d'Agglomération du Niortais ont souhaité mutualiser leur délégué à la protection des données.

Dans un premier temps, la Communauté d'agglomération du Niortais a mis à disposition son Délégué à la protection des données auprès de la ville de Niort pour exercer cette mission à raison de 40% de son temps de travail hebdomadaire et 10% pour le CCAS

Une étude de faisabilité est en cours pour identifier le besoin et définir les modalités d'élargissement de cette mutualisation aux autres communes membres qui le souhaiteraient.

Les magasins d'archives mutualisés

Objectif :

Regrouper les archives contemporaines de la Ville de Niort et de la CAN sur un même site ainsi que de créer une réserve pour les Musées.

Suite aux difficultés matérielles et techniques rencontrées par cabinet à qui la Communauté d'Agglomération avait confié la maîtrise d'œuvre et à sa proposition nouvelle, qui n'entrait pas dans le cadre du contrat, le projet de création de cellules de conservation d'archives et de réserves muséales tel que validé par le Conseil d'Agglomération le 27 juin 2016 a été arrêté.

Ce projet qui est maintenu sera intégralement repensé.

Les coopérations et autres formes de mutualisation :

Collaboration Ressources Humaines Ville de Niort-CAN

Il s'agit de renforcer les coopérations existantes autour de thèmes prioritaires.

Mieux anticiper ensemble et harmoniser les réflexions et procédures RH.

Le partage et l'échange sont de plus en plus incontournables notamment pour l'étude et la mise en œuvre des textes nouveaux et procédures nouvelles.

Chantiers 2018 :

- Poursuite du travail sur la mise en place du nouveau Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : RIFSEEP – finalisation d'une méthode commune pour allouer un régime indemnitaire identique entre les 2 collectivités.
- Elaboration d'une convention commune CAN-ville de Niort avec le Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette convention sera portée par la CAN.
- Préparation de l'appel à concurrence pour la protection sociale complémentaire
- Accompagnement de la création du service commun de la Direction des systèmes d'information pour le 1^{er} octobre 2018, et la mise en œuvre du service unique d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols dans le cadre de compétence PLUID à compter du 1^{er} janvier 2019

Collaboration Ressources Humaines ville de Magné-CAN

- Transfert de compétence de la bibliothèque de Magné

Culture et tourisme (évènementiel...)

Le festival du polar Regards Noirs.

Niort Agglo prend le festival Regards noirs à cœur et déclenche une vague d'événements dans ses rues afin de faire vivre le polar au plus proche des habitants.

Une manifestation qui trouve sa raison d'être dans les livres et toutes les formes d'accès à la connaissance et au divertissement que sont les films, les séries TV.



Du 28 avril au 29 juin 2018, 18 communes de l'Agglomération ont participé au festival du polar Regards Noirs

8 compagnies professionnelles ont occupé l'espace public avec des spectacles de danse, chants, acrobaties, contes et théâtre.

15 représentations gratuites, dont une enquête sur tout le territoire « La Bague d'Influence 3.0 » lancée le 28 avril et un jeu-enquête Sherlock Holmes dans le Marais le 24 avril. Le festival s'est clôturé le 22 juin avec un grand bal sur le port de Mauzé-sur-le-Mignon réunissant toutes les communes participantes.



Groupements de commandes

La coordination d'un groupement, consiste en la passation, la signature et la notification des différents marchés pour le compte de tous les membres du groupement.

La CAN et une ou plusieurs de communes membres ont mis en place des groupements de commandes :

a. Fournitures de papier

Le groupement de commande de fournitures de papier est réalisé entre la CAN, le SDIS, le Conseil Départemental et 21 communes.

b. Fournitures administratives

Le groupement de commande de fournitures administratives est réalisé entre la CAN, la Ville de Niort, le SDIS et le Conseil Départemental et 20 communes. Ce groupement concerne les fournitures de bureau, les consommables informatiques jets d'encre notamment et papier en petite quantité

c. Carburant

Le groupement de commandes de carburant en vrac est réalisé entre la Ville de Niort, la CAN, le SDIS, 12 communes de la CAN et le Conseil Départemental.

d. Télécommunications

Un groupement de commandes des télécommunications a été réalisé entre la CAN, la ville de Niort et le Conseil Départemental. Ce groupement d'achat a permis d'augmenter les débits réseaux tout en conservant des coûts similaires. Le regroupement des 3 collectivités fait entrer la CAN dans le cercle des grands comptes clients des opérateurs.

e. Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments

Un groupement de commandes sur les travaux neufs et grosses réparations des équipements a été réalisé entre la CAN, la Ville de Niort et le CCAS.

Ce groupement permet de gérer quotidiennement les travaux d'entretien courant sur le patrimoine bâti afin de maintenir son fonctionnement, mais également d'apporter les améliorations requises dans le cadre de l'évolution éventuelle des compétences ou d'une meilleure organisation et gestion des équipements.

CONCLUSION

Les services de la CAN, de la Ville de Niort et des autres communes poursuivent collectivement la démarche de partage des ressources et de convergence des projets.

Les transformations accomplies en 2018 confortent la culture commune, la dynamique d'adaptation enclenchée et les méthodes de co-construction qui ont été retenues.